

## RÉFORME DU DROIT D'ASILE

# Organiser une projection-débat du film L'ESCALE



L'ACAT a signé un partenariat avec la Maison de distribution Epicentre pour la diffusion du film documentaire « L'Escale ». Nous vous proposons l'organisation d'une projection-débat lors de la campagne « Asile au rabais ? Projet de Loi sur l'asile, les dangers de la réforme ».

## Synopsis

---

Kaveh Bakhtiari est un jeune réalisateur suisse d'origine iranienne. Venu à Athènes pour recevoir un prix pour un court-métrage, il rencontre son cousin, arrivé d'Iran quelques mois plus tôt. Il le suit dans sa « pension », où logent aussi plusieurs autres migrants. Au lieu de quelques jours, le réalisateur et sa caméra y resteront un an.

Amir, demandeur d'asile depuis quatre ans en Grèce, héberge par solidarité des migrants. Son appartement est une « escale » plus ou moins longue dans un parcours d'exil où leur vie est en jeu.

*L'ESCALE est une immersion dans l'univers de la clandestinité où s'entremêlent l'espoir, la solidarité, la peur, les rires, le courage et la dure confrontation à la réalité d'un monde toujours plus hérissé de murs. L'étiquette de « criminels » qui leur colle à la peau depuis leur entrée dans l'espace Schengen les blesse et les humilie. Pour eux, pas de première ou de deuxième classe, seulement la classe « illégaux ».*

## Fiche technique du film

Réalisé par : Kaveh Bakhtiari  
Durée : 1h40min  
Pays de production : France Suisse  
Année de production : 2013  
Distributeur : Epicentre Films

<http://www.escalefilm.com>

## Pourquoi organiser une projection-débat ?

---

La projection d'un film comme celui que nous vous proposons permet d'approfondir la connaissance d'un sujet complexe autant que de mettre des visages sur une réalité dramatique. Il interroge sur le phénomène de la migration et, plus spécifiquement, sur les demandeurs d'asile.

Une projection cinématographique dans votre ville peut attirer un public plus large que les habituels « convaincus ». Le débat qui suit constitue une excellente occasion pour sensibiliser les nouveaux sympathisants à la problématique de l'asile et pour étoffer les arguments des adhérents.

## Comment s'y prendre ?

---

Vous avez deux options pour l'organisation d'une projection-débat.

### 1. Dans un cinéma dans votre ville.

Dans ce cas, c'est le cinéma qui s'occupe de contacter la maison de distribution et de négocier les droits de visualisation.

Le cinéma a ses propres moyens pour annoncer l'évènement et faire de la publicité mais n'hésitez pas à collaborer avec eux.

### 2. Dans une autre salle aménagée pour l'occasion.

Dans ce cas, il faut penser à tout l'équipement technique (ordinateur, vidéoprojecteur, écran, sièges, etc.).

⇒ Le secrétariat national de l'ACAT a acquis quelques copies du DVD.

Pour chaque diffusion il faut payer des droits : 50 euros.

Pour obtenir le DVD et avoir plus de renseignements, contacter Jean-Luc Martin – [jeanluc.martin@acatfrance.fr](mailto:jeanluc.martin@acatfrance.fr) – 01 40 40 41 46

### Faire payer l'entrée ?

Qu'elle soit dans un cinéma ou une autre salle, vous pouvez faire payer une entrée.

Non seulement ceci peut rembourser les frais d'organisation, mais c'est parfois un élément attractif : « si c'est payant, c'est de qualité ».

## Faire la publicité

---

Élaboration et distribution de tracts, annonces dans la presse locale, affiches dans les commerces, événement sur votre page Facebook, etc.

⇒ N'oubliez pas qu'une bonne publicité fait le succès d'un événement !

## Partenariat

---

Amnesty International, FIDH, Ligue des droits de l'homme, RESF soutiennent aussi ce film. N'hésitez pas à contacter le groupe local de votre ville et organiser l'évènement ensemble.

## Inviter vos parlementaires

---

Députés et sénateurs sont les plus importants à convaincre : ce sont eux qui voteront la loi de réforme de l'asile. N'oubliez pas de les inviter à cette projection !



# Éléments pour préparer & animer le débat

Dans un premier temps se reporter :

- au dossier Projet de loi sur l'asile : les dangers de la réforme<sup>1</sup> paru dans le Courrier de l'ACAT #326 de juillet-août 2014
- à la fiche ressource Droit d'asile. Ce qu'il faut savoir<sup>2</sup> du dossier pédagogique Aborder l'asile<sup>3</sup>.

## Ce que l'on voit dans le film et au-delà.

Des éléments pour le débat autour de quatre thèmes :

- L'Humain
- La forteresse Europe
- Les violations des droits
- L'attente. La procédure d'asile

<sup>1</sup> <https://www.acatfrance.fr/public/c326-dossierasile-pp.pdf>

<sup>2</sup> <https://www.acatfrance.fr/public/asile-droit-d-asile-ce-qu-il-faut-savoir.pdf>

<sup>3</sup> [http://www.acatfrance.fr/public/sommaire\\_dossier\\_pedagogique\\_asile\\_acat.pdf](http://www.acatfrance.fr/public/sommaire_dossier_pedagogique_asile_acat.pdf)

## Projection-débat du film





## Thème L'Humain

### Ce qu'on voit ou devine dans le film

- Une réflexion sur l'altérité, sur l'humain**  
 Sur le fait que nous sommes tous uniques et tous égaux. Quand le jeune garçon le dit, il donne une pure vérité que nous oublions parfois quand nous parlons d'asile. Cette réflexion doit détruire la vision réductrice des migrants comme des « autres », et l'amalgame entre migrants / criminels / illégaux.
- la solidarité, la fraternité**  
 Ces hommes pourraient se mettre en concurrence, car statistiquement, tous n'arriveront pas à passer. Mais au lieu de cela, ils s'aident comme des frères, alors qu'ils ont si peu, et sont solidaires. Leur sincérité lorsqu'ils se réjouissent pour le passage réussi d'un pensionnaire est émouvante.
- Un petit papier peu faire une différence tellement disproportionnée dans la vie d'un homme**  
 La scène du passeport fait réfléchir. Selon qu'on est né d'un côté ou d'un autre d'une frontière, qu'on a eu plus ou moins de chance, on a beau être de la même famille, comme Kaveh et son cousin, on connaît des destins totalement différents, jusqu'à la différence entre la vie et la mort. Est-ce juste ? Kaveh a-t-il « mérité » plus que son cousin ce droit à une vie en sécurité ? est-il juste que des personnes innocentes soient suspendues à une condition aussi abstraite que la détention d'un petit papier rose, pour pouvoir circuler librement ou vivre terrées ?
- L'humain, les familles, l'émotion, l'humour, le courage, la capacité à l'introspection**

### Au-delà du film

- Les raisons pour lesquelles ces personnes ont quitté leur pays**  
 La non évocation des raisons qui ont poussé les protagonistes à l'exil est non seulement un choix du réalisateur, mais un choix des pensionnaires entre eux, un choix d'Amir d'instaurer cette règle dans sa pension. Ce choix correspond à une mise de tous à égalité.
- La distinction bon/mauvais demandeurs perd son sens**  
 La distinction exilés/émigrés économiques n'a pas de fondement ici. Comment réagir par rapport à des questions ou commentaires sur cette question ? On entend souvent dire qu'on ne peut pas accueillir toute la misère du monde, que la France ne peut absorber tous les migrants économiques, qu'il y a ceux qui sont réellement persécutés, et ceux, d'un autre côté, qui émigreraient « seulement pour avoir une vie meilleure ». Ce documentaire nous rappelle qu'on ne peut pas juger les raisons d'une personne à chercher une vie meilleure ailleurs, pour soi-même ou pour ses proches. Quelles que soient les raisons de l'exil, tous méritent le même respect, le même droit à la dignité, à la sécurité contre la violence, et tous ont le droit de former une demande d'asile et d'être protégés s'ils entrent dans le cadre de la convention de Genève.  
  
 La convention de Genève est une convention internationale qui lie la France et qui doit primer sur des opinions politiques. C'est le respect des traités ratifiés par notre pays qui doit dicter la politique d'asile nationale et non l'inverse.

### Notions clés. Statut de réfugié / protection subsidiaire

Le **statut de réfugié** est reconnu à quiconque « craint avec raison d'être persécuté du fait de sa "race", de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain **groupe social** ou de ses opinions politiques » et qui est sans protection dans son pays d'origine. Sinon, un exilé peut recevoir la « **protection subsidiaire** » s'il encourt dans son pays des menaces graves à son intégrité physique (peine de mort, torture) ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants même si la menace n'émane pas d'un acteur étatique. Sont aussi concernés les civils qui encourrent une menace grave, directe et individuelle contre leur vie ou leur personne en raison d'une situation de violence généralisée résultant d'un conflit armé.



## Thème

# La forteresse Europe

### Ce qu'on voit ou devine dans le film

- **Le rêve de l'Europe, des droits de l'homme**  
Les protagonistes du film expriment à plusieurs reprises leur espoir, leur aspirations à une vie plus libre s'ils réussissent à rejoindre un pays européen. Leur premier choc avec la réalité s'opère en Grèce. Le contraste entre ce rêve est saisissant, notamment avec les images du « Bruce Lee » en grève de la faim devant les bureaux du HCR en Grèce.
- **Les dangers du voyage, la mort qui rôde, le passage en méditerranée**
- **L'argent, la nécessité de recourir aux passeurs et les aléas**

### Au-delà du film

- **La situation des pays que les personnages du film ont fui, la mort qui les attend peut être**  
Les protagonistes du film sont de nationalité iranienne, à l'exception de la jeune femme qui est arménienne. Derrière ces exils, se cachent souvent des situations invivables, des régimes totalitaires comme en Iran, des persécutions, ou des menaces pour des raisons politiques ou géopolitiques. Les conflits, la persécution ou la pauvreté sont à l'origine de leur tentative d'exil. On comprend vite à quel point la distinction entre départ choisi/forcé est artificielle face à la guerre, la faim, la peur pour soi-même et les siens
- **Les mécanismes de la forteresse Europe (Frontex, Eurosur, financés par les États membres, dont la France, le coût des murs)**  
La libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace Schengen est toute relative, puisque des migrants sont souvent privés de liberté à leur

arrivée, comme en Grèce, en Pologne, en Belgique, ou arrêtés aux frontières.

En amont, les pays de l'UE, y compris la France, agissent de concert pour interdire l'accès à cette « forteresse Europe » aux migrants. Des murs, concrets, comme à la frontière Grèce Turquie, ou virtuels, comme avec des barrages policiers aux frontières terrestres, aéroportuaires ou maritimes, sont autant de barrières infranchissables. Les États de l'UE financent ce « gardiennage » des frontières de l'Europe, et ferment les yeux sur les violations des droits de l'homme commises par les autorités auxquelles elles délèguent la basse besogne. C'est pourquoi chaque année, des centaines de personnes meurent en essayant d'atteindre les rivages de l'UE. Beaucoup plus, sont violemment refoulés des frontières européennes, ou pris au piège de pays voisins qui ne respectent pas leurs droits.

- **Les passeurs**  
On parle beaucoup des passeurs comme de criminels qui tirent profit de la détresse des aspirants à l'exil. C'est vrai pour certains, mais il faut aller plus loin. Cet argument sert souvent de justification facile à la criminalisation des migrants et à la logique de sanction qui se diffuse petit à petit dans le droit d'asile  
L'existence de ces passeurs est créée et encouragée par la politique européenne de fermeture et de gardiennage de sa forteresse Schengen. Face à ces murs infranchissables, un individu ne peut tenter seul sa chance. Les passeurs peuvent aussi être eux-mêmes des exilés qui tout en faisant voyage, organisent celui de compatriotes. Amir prend de l'argent, il en donne de sa poche aussi, il sert d'intermédiaire et aide ses compatriotes à s'extirper de cette situation invivable ; n'est-il pas pourtant de facto un passeur lui aussi ?

### Notions clefs. Principe de non refoulement

Le principe de non-refoulement, corollaire indispensable de la protection des réfugiés de la Convention de Genève de 1951\*, interdit le renvoi d'une personne (y compris par la non-admission à la frontière) dans un État où sa vie et sa sécurité pourraient être en danger. Parce qu'on ne peut savoir à l'avance qui court ou non un tel danger, le principe de non-refoulement implique l'admission, même temporaire, de l'exilé sur le territoire de l'État où il se réfugie. Concrètement, les États ne peuvent imposer un retour forcé ni opposer une porte fermée (et pas même aux frontières externes de l'Europe, comme c'est le triste cas en méditerranée notamment) à ceux qui veulent demander asile si la conséquence doit en être leur renvoi vers un pays où ils sont en danger.

\* Un des exemples historiques les plus marquant du refoulement était celui des juifs allemands qui tentaient de fuir le nazisme, et étaient renvoyés à la frontière allemande



## Thème

# Les violations des droits

### Ce qu'on voit ou devine dans le film

- La violence policière, la détention des migrants
- Le sort des enfants

### Au-delà du film

- **Est-ce que ces violations des droits de l'Homme ne surviennent qu'en Grèce ?**

La Grèce a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour ses violations répétées du droit des personnes et du droit d'asile. Les conditions de détention des migrants, souvent maintenus en prison dans les mêmes lieux que les délinquants, de même que les délais d'attente de la procédure d'asile ont été largement dénoncés. C'est pourquoi, depuis quelques années, les demandeurs d'asile qui ont réussi à fuir la Grèce n'y sont plus renvoyés et peuvent rester dans le second État membre de l'espace Schengen où ils auront réussi à poser pied.

Mais la situation de la Grèce n'est pas unique. Il est bien commode pour les autres États membres de la désigner comme mauvais élève, tout en se satisfaisant de l'effet dissuasif de sa politique brutale à leur encontre à l'égard des candidats à l'exil.

En Bulgarie, en Hongrie, en Pologne, mais aussi en Belgique, les migrants demandeurs d'asile peuvent être privés de liberté pendant de longues périodes de quasi-détention, et leurs conditions de rétention administrative sont à la limite du respect de la dignité des personnes. Dans certaines situations, des demandeurs d'asile sont privés de liberté en France aussi.

- **Le sort qui les attend s'ils réussissent à passer en France ou dans un autre pays d'Europe : est-ce vraiment mieux ailleurs ?**

En France aussi, c'est souvent la solution policière qui est préférée à la réponse humaine, comme par exemple lors des évacuations répétées et violentes des campements de migrants à Calais.

Le projet de loi de réforme de l'asile présenté par le gouvernement en juillet 2014 et qui sera débattu au parlement à la fin de l'année prévoit un hébergement directif des demandeurs d'asile. Ceux-ci seront astreints à des lieux de résidence contrôlés, et ce 'cantonnement' sera garanti par un arsenal de sanctions. Dans ces lieux d'hébergement imposés, la surveillance prévue sera étroite ; la police pourra venir chercher les plus malchanceux pour les renvoyer vers leurs pays d'origine. Que deviendront-ils ensuite ?

- **Est-ce que des enfants subissent des situations analogues en France ? Quelle est la situation en France ?**

#### Est-ce que la nouvelle loi sur l'asile va arranger cela ?

En France aussi il y a des enfants étrangers derrière les barreaux. Le droit français prévoit qu'un mineur isolé soit mis sous la tutelle d'un juge des enfants, qui doit immédiatement lui désigner un administrateur ad hoc. Les mineurs isolés étrangers doivent en outre être pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance.

Mais en pratique, de nombreuses difficultés font obstacle à la mise en place de ces protections minimales. Les autorités administratives refusent souvent de reconnaître la minorité des jeunes migrants, et les déterminations d'âge osseux par radiographie (procédé actuellement en vigueur) sont extrêmement contestables scientifiquement.

Il y a en outre des mineurs isolés et dans des situations de vulnérabilité totale dans les zones d'attente, des lieux de privation de liberté aux frontières de la France. Concrètement, à leur descente du bateau ou de l'avion, des enfants sont enfermés dans des lieux inaccessibles au public, et parmi eux il y a également des enfants demandeurs d'asile.

Le projet de réforme de l'asile, malgré des annonces gouvernementales clamant la fin de la privation de liberté des mineurs demandeurs d'asile en zone d'attente, ne met en réalité pas fin à cette situation.

En outre, des enfants sont aussi privés de liberté en France dans des centres de rétention, lorsque leurs parents, sans papiers ou si le traitement de leur demande d'asile attribué à un autre État membre (procédure Dublin) sont arrêtés pour être reconduits à la frontière. Ces situations sont choquantes.



## Thème

# L'attente. La procédure d'asile

### Ce qu'on voit ou devine dans le film

- **L'attente, interminable, qui déshumanise, qui rend fou**

Amir le dit lui-même dans le film, au bout de quatre ou cinq ans d'attente administrative, on passe un cap et on y perd une partie de sa santé mentale. Le désespoir, l'angoisse de n'être jamais fixé sur son sort érode l'équilibre psychique de ces migrants déjà traumatisés.

L'action désespérée de « Bruce Lee » à la fin du film l'illustre de manière dramatique.

On voit bien aussi dans le film, comment cette attente interminable et les injustices de la procédure d'asile grecque déshumanisent ces jeunes hommes. Ils sont forcés de vivre terrés, traqués comme des animaux, forcés de faire la queue et de se regrouper comme du bétail devant les grilles des préfectures pour obtenir le simple renouvellement d'une autorisation provisoire de séjour. Cette situation est aliénante.

### Au-delà du film

- **La situation en France, et les solutions proposées par la France pour raccourcir ces délais**

La situation est en fait à peine différente de ce point de vue-là en France. Peut-être moins impressionnante visuellement, mais les demandeurs d'asile attendent toutefois plusieurs années avant d'être fixés définitivement sur leur sort. En outre, l'engorgement des préfectures et des administrations les contraint parfois à camper sur les esplanades des préfectures dès la veille pour pouvoir espérer avoir un ticket le matin suivant. En France aussi la procédure est écrasante et aliénante.

Le ministre de l'Intérieur français a proposé en juillet 2014 une réforme du droit d'asile, et annonce son intention de simplifier et d'accélérer les procédures. Un tel objectif serait louable, mais l'ACAT, comme de nombreuses autres associations (ex : Amnesty international, Cimade, Resf, le Secours Catholique ou la LDH) dénonce une accélération de la procédure au détriment des demandeurs d'asile. Plus qu'un traitement plus juste et plus compréhensible des demandes d'asile dans l'intérêt des exilés, la réforme met en place des soupapes d'évacuation du trop-plein des demandes d'asile que la France n'arrive pas à traiter dans des temps raisonnables. Bien évidemment, en mettant près d'un tiers des dossiers à la poubelle, les administrations en charge du traitement des demandes d'asile accompliront leur tâche plus rapidement. Mais est-ce bien une solution ?

L'accélération des procédures et la dépersonnalisation du traitement des demandes d'asile tendent à l'éviction plus expéditive des prétendus « mauvais » demandeurs d'asile.

Un nombre encore accru de demandeurs d'asile seront soumis à des procédures expéditives, qui seront nommées procédures « accélérées », sans que le fond de leur demande de protection, pourtant vitale, ne soit réellement examiné sereinement. Ces procédures existent déjà sous le nom trompeur de « procédures prioritaires » bien qu'elles n'aient rien d'un traitement de faveur. Mais leur spectre sera encore élargi par la création de nouveau cas de demandes qui pourront être ainsi évacuées sur la base d'a priori (la seule nationalité du demandeur, l'existence ou non dans son dossier d'un document, un antécédent procédural indépendant de la demande d'asile).

Autre méthode pour accélérer le processus par de procédures au rabais : Certains demandeurs d'asile pourraient voir leur demande simplement évacuée par l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA), si celle-ci est considérée comme « irrecevable ». Un demandeur d'asile considéré comme pas assez coopérant risque d'être rapidement assimilé à un fraudeur. Autant de demandeurs d'asile qui, en cas de rejet, seront privés du droit d'être jugés par des formations collégiales de spécialistes de l'asile.

Au nom d'une accélération de la procédure d'asile, présentée comme favorable aux demandeurs, le gouvernement met plutôt en place des procédures d'« évacuation » plus effective des demandeurs d'asile, pour mieux gérer le flux. L'attitude du gouvernement français nie tout ce que nous disons ici, puisque les exilés sont réduits à des chiffres, et leur individualité est niée.